installation complète de forage a été emportée au large par les glaces à Cook Inlet, en Alaska.

Cela ne veut pas dire que la pollution va s'ensuivre. Si la foreuse avait fait jaillir du pétrole, les dégâts auraient été immenses.

Si l'on ajoute à cela le problème des ruptures survenant aux pipe-lines submergés desservant ces installations au large, l'importance du potentiel de contamination de l'environnement est évidente, au cas où ces pipe-lines viendraient à se rompre sous l'effet des glaces à une profondeur de 250 pieds.

Voilà des observations intéressantes faites par quelqu'un qui a voulu explorer les incidents que pourrait provoquer le forage de puits de pétrole dans ces régions. Ce mémoire contient une foule de renseignements intéressants. Je conseille à tous les députés de le lire et de l'étudier. Le problème est de voir ce qu'a fait le gouvernment canadien pour s'assurer que ce genre de pollution dont traite l'auteur ne se produira pas. Qu'avons-nous

fait pour trouver des garanties? Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait enquête sur l'engloutissement d'une péniche de ravitaillement dans l'Arctique. En fait, quelques péniches ont coulé et nous ne savons pas ce qu'elles transportaient. On m'a dit que la cargaison d'une d'entre elles était du pétrole, l'autre transportant des fournitures quelconques. A l'heure actuelle, j'ai une question au Feuilleton demandant des renseignements sur les approvisionnements perdus. C'est un autre aspect des précautions que doit prendre le ministère intéressé. Peut-être ce moyen de transport ne convient-il pas. Les sociétés qui acheminent les approvisionnements et les marchandises de la terre ferme vers les îles de l'Arctique prennent-elles les mesures de protection nécessaires? Une bonne partie de ces fournitures sont aéroportées, mais d'autres sont transportées sur des péniches. Des programmes de recherche devraient étudier et contrôler sérieusement la conception, etc., des transports dans l'Arctique. Il faudrait établir des règlements pour assurer que les eaux de l'Arctique ne seront pas polluées par suite de l'ignorance de certaines sociétés à propos des bâtiments à utiliser dans ces régions.

Le pétrole crée bien d'autres problèmes, et j'en ai étudié quelques-uns. A mon avis, on devrait concevoir des plans d'urgence au cas où le pétrole contaminerait n'importe quelle région à l'est, à l'ouest ou au nord des côtes canadiennes. Sinon et si nous ne possédons pas l'équipement nécessaire pour neutraliser les effets de ces fuites, nous devrions être très prudents avant de désigner d'immenses régions pour les explorations de pétrole et de gaz. Il serait bien facile de causer des dommages irréparables à l'écologie de notre pays en cherchant du gaz et du pétrole.

[M. Harding.]

J'ai encore un ou deux points à discuter, monsieur l'Orateur. D'autres députés de notre groupe traiteront d'autres aspects du bill. Je voudrais en mentionner un en passant. Sauf erreur, une double juridiction a existé jusqu'ici relativement au plateau continental. Dans une cause, la Cour suprême a indiqué que le plateau continental de la côte ouest du Canada tombait sous la juridiction du gouvernement fédéral.

• (3.10 p.m.)

Je présume qu'une cause type semblable se présentera en ce qui concerne le plateau continental au large du littoral est du Canada. Les provinces n'abandonnent pas facilement l'espoir qu'on reconnaisse leur droit à exploiter une source virtuelle de grandes richesses minérales. En un sens, personne ne peut les en blâmer, mais il reste important que soient établis les règlements nécessaires. Comme on l'a signalé aujourd'hui, la situation actuelle est telle que le gouvernement fédéral et les provinces recoivent tous deux des paiements des sociétés pétrolières à l'égard de baux. C'est stupide. Il faut que la compétence soit ou fédérale ou provinciale. Les règlements établis pour protéger le milieu naturel doivent être rigides et uniformes partout au Canada. Je dis aux députés et à ceux qui pilotent la mesure à la Chambre que l'établissement des règlements nécessaires ne doit souffrir aucun retard si l'on veut que la présente mesure et les mesures connexes protègent véritablement chaque secteur de notre plateau continental ainsi que les rivages qui subiraient toutes les conséquences de tout échappement de pétrole.

C'est le ministère responsable qu'il faut blâmer du retard à établir ces règlements. Il faut en rédiger qui soient bons et efficaces. En même temps il faut que la recherche soit bien faite pour s'assurer que les compagnies intéressées se servent du matériel de forage qui convient, qui ne soit pas susceptible, au bout d'un certain temps, de rouiller et d'entraîner la pollution. Il y a de nombreux intérêts fondamentaux à protéger, dont les pêcheries. On pourrait nuire considérablement au gibier d'eau qui fait son nid dans le Nord. Ce sont là des éléments trop précieux pour qu'on les perde, et pourtant c'est ce qui peut se produire si nous manquons de vigilance, si nous n'adoptons pas les mesures nécessaires.

Pour terminer, je dirai ma satisfaction de savoir que le bill sera envoyé au comité des ressources nationales pour étude et discussion. Je ne le dis pas parce que je suis précisément membre de ce comité, mais parce que je crois que c'est lui qui doit s'occuper de la question. Déjà il a étudié la question de la pollution d'une façon plus générale et je crois que l'expérience ainsi acquise lui sera utile pour pro-